

**BULLETIN D'INSCRIPTION - 1/3  
CYCLE "ACTUALITE FISCALE ET JURIDIQUE AGRICOLE"  
SAISON 2014 / 2015  
HOMOLOGATION EN COURS...**

NOM ..... PRENOM .....

QUALITE .....

CABINET .....

ADRESSE .....

.....

..... ☎ ☎

Mail .....@ .....

**IMPORTANT** → CABINET DE MOINS DE 10 SALARIES = COCHER ICI

**S'INSCRIT A LA SESSION DE :**

*(Sessions organisées par l'UNECA - pour les autres sites, se reporter au planning - p. 3 = coordonnées organisateurs)*

25 septembre	LYON	<input type="radio"/>	08 octobre	TROYES	<input type="radio"/>	26 novembre	RENNES	<input type="radio"/>
02 octobre	DEAUVILLE	<input type="radio"/>	15 octobre	VALENCE	<input type="radio"/>	05 décembre	DEAUVILLE	<input type="radio"/>
03 octobre	CAEN	<input type="radio"/>	15 octobre	NIORT	<input type="radio"/>	16 décembre	PARIS	<input type="radio"/>
07 octobre	TOULOUSE	<input type="radio"/>	16 octobre	ANGERS	<input type="radio"/>	17 décembre	TROYES	<input type="radio"/>
07 octobre	COLMAR	<input type="radio"/>	04 novembre	TOULOUSE	<input type="radio"/>	18 décembre	CHARTRES	<input type="radio"/>
			19 novembre	BRIGNOLES	<input type="radio"/>	22 & 23 janv. (1,5 jours)	PARIS	<input type="radio"/>
→ DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JOURS AVANT CHAQUE STAGE ←								

**\*\*\*\*\*TARIF PAR PARTICIPANT POUR UNE JOURNEE : 568.80 € TTC**

Correspondant à :

Coût Pédagogique HT = 420 € + TVA 20 % = TTC 504 €

+

Accueil Pédagogique HT = 54 € + TVA 20 % = TTC 64.80 €

**\*\*\*\*\*TARIF PAR PARTICIPANT POUR UNE JOURNEE ET DEMIE : 853.20 € TTC**

Correspondant à :

Coût Pédagogique HT = 630 € + TVA 20 % = TTC 756 €

+

Accueil Pédagogique HT = 81 € + TVA 20 % = TTC 97.20 €



**BULLETIN D'INSCRIPTION - 2/3**  
**CYCLE "ACTUALITE FISCALE ET JURIDIQUE AGRICOLE"**  
**SAISON 2014 / 2015**  
**HOMOLOGATION EN COURS...**

➔ **SANS ORGANISME PAYEUR, JOINDRE, A LA PRESENTE, REGLEMENT TOTAL A L'ORDRE DE L'UNECA, DE : 568.80 € TTC OU 853.20 € TTC**

et recevra, à l'issue du (des) stage(s), une convention de formation professionnelle simplifiée ainsi qu'une facture

**ou**

➔ **AVEC ORGANISME PAYEUR, JOINDRE A LA PRESENTE, REGLEMENT DES SEULS FRAIS D'ACCUEIL PEDAGOGIQUE : 64.80 € TTC OU 97.20 € TTC**

➔ **ET MENTIONNER, CI-APRES, LES COORDONNEES DE L'ORGANISME PAYEUR (OPCAREG, AGEFOS, OPCA,...) (nom et adresse complets)**

*Effectuer préalablement auprès de l'organisme concerné, les formalités nécessaires à l'inscription.*

.....  
.....  
.....  
.....



**Attention ➔ FIF-PL : procédure distincte : paiement direct à l'UNECA**



*Un seul bulletin par participant  
Au besoin, faire une photocopie*

**DATE**

**SIGNATURE ET CACHET**



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1) OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'UNECA et le client dans le cadre des prestations de formation proposées par l'UNECA. Pour toute demande ou réclamation, le client peut adresser un courrier à l'adresse suivante : UNECA – 17, rue Joubert 75009 PARIS – mail : [uneca@wanadoo.fr](mailto:uneca@wanadoo.fr) – fax : 01.40.06.02.23.

### 2) INSCRIPTION

Seul un membre de l'Ordre des Experts-Comptables ou de la Compagnie des Commissaires aux comptes (diplômé d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes et Expert-comptable stagiaire, quelle que soit sa région d'inscription) ainsi que les salariés des cabinets d'expertise comptable inscrits au tableau et les Centres de Gestion Agréés sont autorisés à suivre les formations dispensées par l'UNECA.

Nos prix s'entendent TVA 20% incluse (taux en vigueur). Ils comprennent l'animation, le(s) support(s) remis en séance.

Les frais d'accueil correspondent à l'hébergement de l'animateur, la location de la salle, le repas de midi (sauf demi journée) ainsi que les pauses.

Le nombre de participants est limité à 20 par session. Date limite d'inscription : 10 jours avant chaque session.

#### \* Paiement

Si le paiement est effectué par le client : il est impératif de le joindre lors de la demande d'inscription et au plus tard 5 jours avant la date de formation. Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement.

Si le paiement est effectué par un OPCA : en même temps que la demande d'inscription auprès de l'UNECA, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont il dépend. Cet accord de prise en charge doit être communiqué à l'UNECA au plus tard 10 jours avant la date de début de formation.

Dans le cas où cet accord de prise en charge ne parviendrait pas à l'UNECA dans les délais prévus ou encore si l'OPCA refuse le paiement postérieurement à la réalisation de la formation et qu'elle qu'en soit la cause, l'UNECA facturera directement au client les sommes dues au titre de la commande.

#### \* Pénalités

A défaut de respecter les modalités de paiement, une majoration légale sera applicable de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité du règlement (fixé à un mois suivant la réception de la facture), équivalent à un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal (article 441-6 du Code du Commerce).

### 3) ANNULATION – ABSENCE

Du fait du client : toute annulation moins de sept jours avant la tenue d'un stage entraînera une facturation de 25% de la prestation.

Pour toute absence non signalée et non justifiée, 100% de la prestation reste due par le client.

Du fait de l'UNECA : dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'UNECA se réserve la possibilité d'ajourner la formation et d'informer les participants au plus tard dix jours avant la date prévue.

L'UNECA vous restituera les sommes déjà versées dans les délais les plus brefs.

